



Communiqué de presse

Les personnels sociaux ne peuvent plus se satisfaire d'intentions ! Le SNASEN UNSA et le SNUASFP FSU exigent des actes !

Lors de son discours de politique générale du 30 janvier, le Premier Ministre a évoqué les champs prioritaires : la Protection de l'enfance, la santé psychologique des élèves, le harcèlement scolaire, soit des missions exercées avec compétences par les personnels sociaux dans les établissements scolaires.

Le Ministre a reconnu uniquement publiquement le seul investissement des infirmiers scolaires en annonçant ainsi des revalorisations actées dans le budget et des créations de poste. Il ne s'est contenté que d'une modeste demande de revalorisation des personnels sociaux de l'Éducation Nationale sans précision ni calendrier et encore moins d'engagement ferme.

Ainsi, nos organisations syndicales représentatives des personnels sociaux sont indignées.

Le Premier Ministre a bien rappelé que le Ministère de l'EN n'était pas à l'origine de la revalorisation des personnels infirmiers. Cette dernière fait suite à un amendement parlementaire actant l'augmentation du salaire mensuel net de 200 euros des infirmiers dans le PLF. En revanche, l'octroi d'une prime exceptionnelle est une annonce !

Le Ministère s'était engagé auprès de nos organisations syndicales à faire bénéficier les personnels sociaux de la même revalorisation que les personnels infirmiers. Nos organisations syndicales n'accepteront pas que cette engagement se transforme en intentions

“Les volontés faibles se traduisent par des discours ; les volontés fortes par des actes.”

Le SNUASFP FSU et le SNASEN UNSA se battent pour que la revalorisation indiciaire des personnels sociaux soit effective en 2024, en indiciaire, et qu'elle soit a minima équivalente à celle obtenue par les Infirmières !

Nous ne pouvons plus nous contenter d'intentions sans concrétisation réelle sur nos bulletins de salaire.

Les traitements actuels des assistants sociaux et conseillers techniques de service social sont indignes des personnels de catégorie A, la différence, déjà conséquente, est maintenant accentuée, avec les grilles salariales de nos collègues catégorie A de notre propre ministère et avec les autres catégories A de la Fonction Publique.

Le SNASEN UNSA et le SNUASFP FSU demandent donc au Gouvernement un engagement ferme sur une revalorisation indiciaire des grilles salariales des assistants et conseillers techniques du service social de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

C'est pourquoi, nos organisations appellent l'ensemble des assistants sociaux et conseillers techniques de service social à se mobiliser à l'appel de l'intersyndicale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur le 1 février pour exprimer notre colère et notre ras-le-bol de ce manque criant de considération de la part de notre autorité de tutelle et du Gouvernement. Nos organisations se réuniront prochainement pour envisager toutes les suites à donner en l'absence d'engagement ferme du gouvernement.

Brice CASTEL

Secrétaire général SNUASFP FSU

Tiphaine JOUNIAUX

Co Secrétaire générale SNASEN UNSA

Ivry-sur-seine 31 janvier 2024,

Contacts :

Brice Castel secrétaire général SNUASFP FSU 06.47.97.39.94

Stephane Gargaud co-secrétaire général SNASEN UNSA 06.95.15.27.64